

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE URBAINE MARSEILLE PROVENCE METROPOLE

Séance du 26 octobre 2012

Monsieur Eugène CASELLI, Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 115 membres.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Olivier AGULLO - Michel AMBROSINO - Christian AMIRATY - Sylvie ANDRIEUX - Sonia ARZANO - Robert ASSANTE - Mireille BALOCCO - Jean-Marc BENZI - Philippe BERGER - François-Noël BERNARDI - Sabine BERNASCONI - Alexandre BIZAILLON - Olivier BLANC - Roland BLUM - Patrick BORE - Miloud BOUALEM - Valérie BOYER - Vincent BURRONI - Philippe CAMILLIERI - René CAMPIONI - Laure-Agnès CARADEC - Marie-Thérèse CARDONA - Eugène CASELLI - Pascal CHAIX - Gérard CHENOZ - Vincent COULOMB - Alain CROCE - Didier DAVITIAN - Jean-François DENIS - Nicole DESMATS - Pierre DJIANE - Jacqueline DURANDO - Frédéric DUTOIT - Victor Hugo ESPINOSA - Jean-Pierre FOUQUET - Mireille FOURNERON - François FRANCESCHI - France GAMERRE - Magali GARDE - Jean-Claude GAUDIN - Samia GHALI - Roland GIBERTI - Bruno GILLES - Pascal GILLET - Jean-Pierre GIORGI - Bernard GIRAUD - Martine GOELZER - Gérard GRAUGNARD - Michelle GUEYDAN - Gérard GUISSANI - Robert HABRANT - Haouaria HADJ CHICK - Paul HUBAC - Michel ILLAC - Bernard JACQUIER - Catherine JALINOT - Laurence JOUANDON - Fabrice JULLIEN-FIORI - Evelyne KARBOVIAC - Albert LAPEYRE - Alain LAURENS - Corinne LEGAL - Eric LEOTARD - Antoine LORENZI - Marie-Louise LOTA - Christophe MADROLLE - Patrick MAGRO - Robert MALATESTA - Christophe MASSE - Henri MATTEI - Martine MATTEI - Jacqueline MAURIC - Christian MAYADOUX - Lucien MERLENGHI - Danielle MILON - Marie-Thérèse MINASSIAN - André MOLINO - Yves MORAIN - Bernard MOREL - Jean-Louis MOULINS - Sylvie NESPOULOUS - Jérôme ORGEAS - Marie-Madeleine PANCHETTI - Benoît PAYAN - Pierre PENE - Marie-José PEREZ - Gabriel PERNIN - Claude PICCIRILLO - Guy PONTOUS - Tahar RAHMANI - Jean-Pierre RAVOUX - Jean-Louis RIVIERE - Jacques ROCCA SERRA - Georges ROSSO - Antoine ROUZAUD - Lionel ROYER PERREAUT - Henri RUGGERI - Arlette SALVO - Gérard SBRAGIA - Pierre SEMERIVA - Christel SIMONETTI-ACHARD - Paul SORGE - Bernard SUSINI - Maurice TALAZAC - Guy TEISSIER - Lachraf TIMEZOUKHT - Jean-Louis TIXIER - Maxime TOMMASINI - Claude TORNOR - Lionel VALERI - Claude VALLETTE - Martine VASSAL - Jean VIARD - Charles VIGNY - Clément YANA.

Etaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

Zaven ALEXANIAN représenté par Patrick BORE - Jean-luc BENNAHMIA représenté par Christophe MADROLLE - Jean-Pierre BERTRAND représenté par Paul SORGE - Gérard BISMUTH représenté par Clément YANA - Jean-Louis BONAN représenté par Henri MATTEI - Sylvia BONIFAY représentée par Pascal GILLET - Joëlle BOULAY représentée par Olivier AGULLO - Jean BRUNEL représenté par Jean-François DENIS - Xavier CACHARD représenté par Laure-Agnès CARADEC - Patricia COLIN représentée par Martine GOELZER - Jean-Marc CORTEGGIANI représenté par Jean-Marc BENZI - Claude DAUMERGUE représenté par Catherine JALINOT - Eric DI MECO représenté par Mireille FOURNERON - Eric DIARD représenté par Robert HABRANT - Joël DUTTO représenté par Haouaria HADJ CHICK - Vincent GOMEZ représenté par Antoine LORENZI - Albert GUIGUI représenté par Bruno GILLES - Mourad KAHOUK représenté par Jacqueline MAURIC - Abdelwaab LAKHDAR représenté par André MOLINO - Eric LE DISSES représenté par Laurence JOUANDON - Michel LO IACONO représenté par Guy PONTOUS - Christophe LOPEZ représenté par Marie-Thérèse MINASSIAN - René MALLEVILLE représenté par Marie-Madeleine PANCHETTI - Myriam MALLIA représentée par Michelle GUEYDAN - Patrick MENNUCCI représenté par Eugène CASELLI - Renaud MUSELIER représenté par Maxime TOMMASINI - Marie-françoise NICOLAJ-PALLOIX représentée par Alain CROCE - Christine ORTIZ représentée par Frédéric DUTOIT - Frédéric OUNANIAN représenté par Michel ILLAC - Gérard PEPE représenté par Maurice TALAZAC - Roland POVINELLI représenté par Vincent COULOMB - Jean-Pierre REPIQUET représenté par Alain LAURENS - Myriam SALAH-EDDINE représentée par Sabine BERNASCONI - Philippe SAN MARCO représenté par Tahar RAHMANI - Karim ZERIBI représenté par Pierre SEMERIVA.

Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

André ESSAYAN - Laurent LAVIE - Jean MONTAGNAC - Gilles PAGLIUCA - Marc POGGIALE - René TAVERA.

Monsieur Le Président a proposé au Conseil d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

Cette proposition mise aux voix est adoptée.

EPPS 004-693/12/CC

■ Présentation du rapport d'activité 2011 du délégataire de service public pour la gestion et l'exploitation de la piscine communautaire Cap Provence à Cassis
DEESV 12/8656/CC

Monsieur le Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Conseil de Communauté le rapport suivant :

Par délibération EPPS 001-2184/10/CC du 28 juin 2010, la Communauté urbaine Marseille Provence Métropole a délégué à la société Carilis la gestion et l'exploitation de la piscine communautaire Cap Provence à Cassis. Ce contrat a été conclu pour une durée de 3 ans à compter du 1^{er} septembre 2010.

Conformément à l'article L 1411-3 du Code général des Collectivités Territoriales, le délégataire remet chaque année à l'autorité délégante un rapport annuel présentant l'exécution qualitative, technique et financière du service.

L'examen du rapport 2011 est mis à l'ordre du jour de l'assemblée délibérante du délégant qui en prend acte.

Le rapport a fait l'objet d'une analyse par les services communautaires, dont la synthèse est jointe en annexe.

Monsieur le Président propose au Conseil de Communauté d'approuver la délibération ci-après :

Le Conseil de Communauté,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- L'arrêté préfectoral du 7 juillet 2000 portant création de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole ;
- La délibération EPPS 001-2184/10/CC du 28 juin 2010 approuvant le choix du délégataire et le contrat de délégation de service public relatif à la gestion et l'exploitation de la piscine communautaire Cap Provence à Cassis ;
- L'avis de la Commission Consultative des Services Publics Locaux.
- Le courrier transmis au délégataire sollicitant des éléments complémentaires concernant le service délégué.

Sur le rapport du Président,

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Considérant

- Que le rapport annuel du délégataire pour l'année 2011 a été remis par la société Carilis.

Après en avoir délibéré :

Décide

Article unique :

Est pris acte du rapport annuel du délégataire pour l'année 2011, remis par la société Carilis, titulaire du contrat de délégation de Service Public n°10/072 relatif à la gestion et à l'exploitation de la piscine communautaire Cap Provence à Cassis.

Pour Visa,
Le Vice-Président Délégué
aux Equipements d'intérêt communautaire

Michel ILLAC

Pour Présentation,
La Présidente Déléguée de la Commission
Equipements d'intérêt communautaire -
Patrimoine foncier - Protection et sécurité
des espaces communautaires

Patricia COLIN

Certifié Conforme,
Le Président de la Communauté Urbaine
Marseille Provence Métropole

Eugène CASELLI